

Aménagement des rythmes scolaires

Réunion publique du 17 juin
2013

Lancement de la démarche



Aménagement des rythmes scolaires

- 1^{ère} partie : Objectif et cadre réglementaire de la réforme
- 2^{ème} partie : Présentation de notre démarche globale



1^{ère} partie

Objectif et cadre réglementaire de la

- L'objectif de la réforme :

Un objectif pédagogique : Mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants

- meilleure répartition des heures de classe de la semaine
- meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire pour une approche globale du temps de l'enfant
- meilleure alternance des plages scolaire et des vacances dite « 7-2 »



- Le cadre réglementaire de la réforme :

Décret du 24 janvier 2013 : application de droit à la rentrée 2013 mais report décidé par notre collectivité à la rentrée 2014

L'organisation générale :

Avant : 8 demi-journées et journées de 6 heures

Après : 9 demi-journées dont le mercredi par principe (samedi par dérogation)

Nous avons toujours 24 heures d'enseignement sur 36 semaines.

L'aide personnalisée aux élèves est par contre modifiée



Différents temps :

Temps scolaire : sous la responsabilité de l'éducation nationale (enseignement en classe entière , activités pédagogiques complémentaires en groupe restreint)

Temps d'activité périscolaire : sous la responsabilité des collectivités : (avant et après les enseignements – pause méridienne) ; avec la réforme, c'est 3h à 3h30 de temps périscolaire en plus. Cette organisation du temps périscolaire peut se faire sans normes d'encadrement (garderie...) ou en ALSH (norme d'encadrement allégée)
allègement des normes d'accueil ALSH

Exemple : encadrement des activités :

_ moins de 6 ans : 1/14 au lieu de 1/10

_ 6 ans et plus : 1/18 au lieu de 1/14



2^{ème} partie

Présentation de notre démarche globale

Introduction

Un contexte marqué :

- par la mise en place d'une réforme dans un délai restreint,
- par la nécessité de mettre en musique une multiplicité d'acteurs,
- par l'évolution des prestations proposées par la collectivité.

Des constats :

- il n'existe pas de modèle idéal
- il n'existe pas de modèle parfait
- une journée sera ressentie comme d'autant plus fatigante qu'elle manque de sens, de coordination pour l'enfant.

Une conclusion : la nécessité de travailler ensemble pour le bien-être de l'enfant



Déroulement

1^{ère} étape : état des lieux

- analyse des questionnaires des familles
- recensement des associations partenaires
- problèmes et dysfonctionnements

2^{ème} étape : réflexion et concertation

- ressources et contraintes
- élaboration de propositions
- bilan avantages/inconvénients
- harmonisation et conciliation pour élaboration d'une proposition

commune

3^{ème} étape : décision, validation, information

- validation politique
- accord de l'inspection académique
- réunion publique d'information sur l'organisation retenue



Des instances de travail

Des commissions techniques :

- une commission directions d'école
- une commission familles
- une commission associations
- une commission personnel communal

Une instance de pilotage et de concertation :

- Une commission ad-hoc composée d'élus et de représentants de chacune des commissions

Vous êtes invités à participer – inscrivez-vous

